

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PETITE VILLE DE DEMAIN

DEMARCHE DE PLAN GUIDE INTEGRE

CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

Année 2025

ENTRE :

- La ville de Sainte Marie aux Mines ayant son siège 114 rue de Lattre de Tassigny, 68160 Sainte Marie aux Mines, représentée par son maire Madame Noëllie HESTIN, agissant en vertu de la délibération de la ville n°
- La Communauté de communes du Val d'Argent ayant son siège 11A rue Maurice Burrus 68160 - Sainte-Croix-aux-Mines représentée par son président Monsieur Jean Marc BURRUS, agissant en vertu de la délibération de la CCVA n°

d'une part,

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines (SMAM) et la Communauté de Communes du Val d'Argent (CCVA) ont défini un plan d'actions dans le cadre du programme national « Petite Ville de Demain ». Ces deux collectivités territoriales mènent un projet commun de transformation et valorisation territoriale. Cet engagement a débouché sur une convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) sur les communes de Sainte-Marie-Aux-Mines et Sainte-Croix-Aux-Mines qui a été retenue pour la mise en œuvre d'un programme de revitalisation et de transformation territoriale signée en août 2023.

Afin de préparer les réalisations concrètes, une démarche de Plan Guide intégré vient d'être lancée en mars 2025. Pour rappel, le Plan Guide intégré définira les orientations de développement du Val d'Argent pour répondre aux enjeux spatiaux, environnementaux, socio-économiques qu'implique le déploiement de l'ensemble des réflexions du programme PVD dont le projet « insolite et inédit » et des réflexions sur l'habitat et la revitalisation urbaine au sein de l'ORT. En partant du plan d'actions

du programme PVD, l'objectif est de concrétiser une stratégie de transformation territoriale en profondeur, associant également des programmations opérationnelles et un positionnement d'attractivité pour le Val d'Argent. La CCVA a mobilisé pour cela un nouvel outil au travers d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et territoriale confié à une équipe pluridisciplinaire pour une durée pouvant aller jusqu' à 4 ans.

Le Plan Guide intégré déclinera donc, à plusieurs échelles, des propositions spatiales, socio-économiques, urbaines, paysagères, de renaturation. La programmation opérationnelle détaillée prévue sur des secteurs d'intervention stratégiques dans les communes débouchera sur des réalisations. De plus, le plan guide s'accompagnera d'une démarche d'attractivité et, suivant les besoins d'actions de concertation, d'actions économique et d'actions sur les nouvelles formes d'habitat.

La CCVA a prévu que les communes du Val d'Argent puissent contribuer au financement des dépenses des prestations sur leur territoire dans le cadre de conventions de financement qui feront l'objet de prochaines délibérations, étant entendu que la CCVA financera les prestations liées à l'exercice des compétences intercommunales.

ARTICLE 1 - OBJET

La Ville de Sainte-Marie-aux-Mines, commune centrale du Val d'Argent, souhaite prendre sa pleine part dans la démarche du plan guide intégré en 2025 pour réaliser une concertation sur la ville, pour formaliser le projet urbain à l'échelle de la Ville et étudier une déclinaison opérationnelle autour de plusieurs secteurs d'intervention. La concertation permettra d'enrichir le un projet urbain d'ensemble à l'échelle de la ville par le regard des habitants et partie prenantes. Elle enrichira également la phase de mise en œuvre de l'ORT et, in fine, nourrir des prescriptions globales pour le plan guide intégré à l'échelle du Val d'Argent. Ainsi la ville et la CCVA partage une méthodologie de réflexion et d'intervention commune.

Dans le cadre de la démarche de Plan Guide Intégré, la ville de Sainte Marie aux Mines s'engage à contribuer au financement des prestations sur la période 2025, notamment pour couvrir la quote-part des dépenses en expertise relevant de ses compétences propres (espaces publiques et cadre de vie, cohésion sociale/concertation et communication associée notamment).

La convention de financement passée pour l'année 2025 comporte les prestations suivantes : des prestations de concertation menées à la demande de la ville (en application de la délibération 466/2024 qui en précise les objectifs et les modalités). étude pré-opérationnelle de secteurs d'intervention prioritaires et des nouvelles formes d'habitat.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DE LA CCVA

Dans le cadre de la démarche de Plan Guide, la CCVA s'engage à mettre en œuvre, avec les contributions financières qui seront allouées par la Ville, les prestations suivantes :

- Démarche participative et de concertation publique à l'échelle de la ville :

L'objectif est de faire un exercice de projection collective accompagné des experts du « Plan Guide » pour capitaliser les échanges par les regards et les expériences des habitants et parties prenantes de la Ville de Sainte Maire aux Mines. Il comportera les éléments de prestations suivants :

- Entretiens individuels avec une panel d'habitants, en particulier les populations les plus éloignées du débat public.
 - Ateliers en petits groupes, dans des lieux différents et adaptés aux publics (lycée, plein air, entreprise...), il s'agit de réunir les différentes parties prenantes : des acteurs économiques, acteurs du tourisme, agents de la collectivité et lycéens.
 - Balades urbaines, afin d'explorer collectivement, les différents enjeux autour de la transformation et de Sainte-Marie-aux-Mines à l'aide d'un carnet d'impressions pour permettre aux participants invités à réagir in situ.
 - Temps de restitution publiques des travaux
 - Supports média et de communication associés
- Etude pré-opérationnelle de secteurs d'intervention prioritaires présenté lors de réunion publique d'information du 25 février 2025 :
 - Secteur en revitalisation du centre-ville et de l'îlot démonstrateur d'habitat intégrant différents ilots dégradés autour de la place KEUFER et de la rue REBER. L'objectif est de définir une opération témoin, en tant que démonstrateur, pour la remise sur le marché de logements de qualité et la remise d'espaces publics.
 - Secteur d'entrée de ville- secteur Saint-Michel : l'urbanisme " patchwork " d'entrée de ville propose une variété d'équipements commerciaux, routiers et tissus bâtis anciens ainsi que le lotissement Saint-Michel. Ce dernier présente un déficit financier important hérité (lié au coût de travaux de viabilisation initiaux), ce qui nécessite une étude particulière pour développer des solutions de constructibilité nouvelles pouvant lui être associées
 - Secteur Osmont (événements et équipements à grand rayonnement): ce secteur de la ville comporte beaucoup d'équipements appelés à recevoir du public et des grands événements, ainsi que l'école maternelle et le square Saint Michel. La friche DIA, en cours de déconstruction par l'EPF d'Alsace, demandera un nouvel aménagement pour un nouvel usage. L'enjeu est aussi la modernisation et la sécurisation des voiries.
 - Etudes des formes d'habitat : la ville a besoin de moderniser et requalifier son parc de logements en proposant de produits d'habitat durable et écologique nouveaux et en offrant des ilots de vie renaturés.

ARTICLE 3 – ATTRIBUTION FINANCIERE

Au titre de la présente convention, la participation financière de la ville pour l'année 2025 à la démarche de Plan Guide de la CCVA sera de 34 920 € TTC, répartie comme suit :

- Etude pré-opérationnelle de secteurs d'intervention prioritaires : 18 000 € TTC
- Etude habitat léger St Michel (étude d'aménagement) : 6 000 € TTC
- Démarche participative et concertation autour de l'ORT : 10 920 € TTC

Le montant indiqué pourra toujours être diminué en cas de non respect du programme établi avec les différents partenaires concernés.

En outre, la ville de Sainte Marie aux Mines s'engage à présenter tout justificatif sollicité par la CCVA.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT

Le montant attribué sera versé par la ville à la CCVA avant la fin de l'exercice budgétaire 2025.

ARTICLE 5 – SUIVI ET EVALUATION

Pour rappel, le bilan de la démarche participative et de concertation sera être examiné par les commissions thématiques de la ville et débattues lors d'un prochain conseil municipal. Ces derniers pourront statuer également sur la formalisation d'un projet urbain d'ensemble pour la Ville de Sainte Marie aux Mines et de l'opportunité de le déclarer d'intérêt général. Ce projet urbain pourra venir enrichir le futur Plan d'urbanisme intercommunal dans la cadre d'une étape ultérieure.

En outre, les travaux seront présentés au bureau de la CCVA ainsi qu'au COTECH et comité de pilotage du programme PVD.

ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2025.

ARTICLE 7 – DENONCIATION DE LA CONVENTION

En cas de non respect des dispositions exposées dans le présent document, la convention pourra être dénoncée par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire.

ARTICLE 8 – CONDITION PARTICULIERE

La ville de Sainte Marie aux Mines s'engage à faire mention de la CCVA sur l'ensemble de ses supports de communication.

Fait le
en deux exemplaires originaux

La Commune de Sainte-Marie aux
Mines
Madame la Maire

La Communauté de
Communes du Val d'Argent
Monsieur le Président

Noëllie HESTIN

Jean-Marc BURRUS